

Comité de Quartier Tilff Centre (CQTC)  
24 rue Bayfils  
4130 TILFF

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire  
Mme Annick Fourmeaux  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 Jambes

*Copie à :*

Monsieur Maxime Prévost  
Gouvernement de la Région wallonne  
Ministre Vice-Président, chargé de l'Action sociale,  
de l'Egalité des chances, de l'Infrastructure, du Patrimoine,  
de la Santé, des Travaux publics et des Zonings,  
Place des Célestines, 1  
5000 Namur

Le 6 novembre 2015

*Concerne : Recours contre la délibération du Conseil Communal du 1<sup>er</sup> octobre 2015 par laquelle le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur la modification des voiries communales, telle que proposée dans le dossier de demande de permis d'urbanisme 2015-055, relatif au remplacement du pont sur l'Ourthe et la suppression de deux passages à niveau par la réalisation d'une voirie et d'un passage supérieur*

Nous avons pris connaissance de la teneur de cette délibération par voie d'affichage dans la commune le 30 octobre 2015, soit il y a 8 jours.

Le CQTC a analysé la proposition de pont - passerelle sous l'angle général de la qualité de vie des habitants et plus particulièrement celui de l'amélioration de la mobilité au centre de Tilff. Il introduit par la présente un recours contre la décision du Conseil communal susmentionnée, motivé par les constats suivants.

### **Premièrement**

D'après les documents consultés à la Commune, il est prévu de réaliser les travaux en deux phases : cinq ans pour la phase 1, la construction du pont, et encore tout autant, si ce n'est plus, pour la phase 2.

Dans la phase 2, et toujours selon les indications figurant au plan, sont reportés les travaux les plus significatifs pour la vie du village et son développement économique lié au commerce, à l'horeca et au tourisme ; notamment :

1. L'aménagement des abords du pont sur la rive droite, l'élargissement de la place Albert, la création d'une zone de loisirs et la plantation d'arbres,
2. La réalisation d'un second rond-point sur la bretelle de sortie de l'autoroute et la création d'un « boulevard urbain » de moins de cent mètres, à l'entrée du village,

Alors que la phase 1 est budgétée, les informations reçues, notamment lors de la présentation officielle du projet le 16 juin, indiquent que c'est loin d'être le cas pour la phase 2. La situation financière de la Wallonie étant ce qu'elle est, l'éventualité d'un report voire d'une annulation de tout ou partie des travaux de la phase 2, tels qu'ils sont prévus aux plans, doivent être sérieusement considérés.

**N'ayant eu à ce sujet aucune assurance valable, c'est à dire écrite, des pouvoirs en charge de ces réalisations quant à une évolution positive du projet sur ces points, nous déposons un recours fondé sur notre opposition au découpage en deux phases et à l'absence de budget pour la seconde.**

### **Deuxièmement**

La lecture du dossier disponible à la maison communale et plus encore la présentation du projet faite lors de la soirée du 16 juin à l'initiative des autorités communales (avec le SPW et Infrabel) montrent qu'il ne faut pas attendre de la construction du nouveau pont une amélioration de la mobilité dans l'ensemble du centre de Tilff.

Aujourd'hui, mobilité et urbanisme ne peuvent plus se réfléchir séparément. Une voie de transit qui traverse un village doit être aménagée de manière à pouvoir continuer à être cet espace de circulation, d'habitation, de commerce et de rencontre que se partagent tous les usagers : piétons, véhicules, cyclistes, ... La mobilité douce doit être étudiée et facilitée au même titre que la circulation des voitures et des poids lourds. Un budget complémentaire doit donc être prévu pour l'aménagement de **l'ensemble** du quartier du centre, et ses rues et voies régionales les plus problématiques (Laboulle, Beaufays, etc), aménagement qui devrait être étudié et intégré dans le futur plan communal de mobilité (PCM).

Aucune articulation n'est faite en ce sens dans le projet du remplacement du pont et, à nouveau, l'occasion est manquée de concevoir la mobilité de la seule façon intelligente, c'est à dire selon un plan global. Nous ne pouvons l'accepter.

**L'absence d'articulation d'un plan global relatif à la mobilité dans Tilff et d'intégration du volet budgétaire ad hoc est donc la deuxième raison de ce recours concernant les voiries communales (dans le dossier relatif au remplacement du pont).**

### **Troisièmement**

Il nous est revenu depuis l'enquête publique que les nuisances des nouveaux aménagements rive gauche à la descente du pont et au rond point (nuisances liées au bruit et à la vue d'un ouvrage surélevé très proche de certaines habitations) semblent avoir été sous-estimées

pour certains riverains. Des expropriations ont été ignorées qui auraient été pourtant justifiées.

**Nous nous opposons à ce que certains riverains subissent injustement une grave atteinte à leur qualité de vie alors que cela est évitable par des expropriations adéquates. C'est la troisième raison de ce recours.**

Pour le comité de Quartier Tilff Centre (CQTC), le Président

Thierry Streef